

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/06/2015

COMPOSITION

PRESENTS: Mme VUILLEMIN Evelyne, MM DEBOIS Rémi, DEFASNE Luc, DEFASNE Sylvain, NICOD Jean-Luc, VALION Gérard, VALION Cyril et VOIRAND-VUILLEMIN Dominique

ABSENTS EXCUSES : Mme VALION Béatrice ayant donné procuration à M. VALION Cyril, MM BAUD Jean-Michel et NICOD Jean-Pierre

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Luc DEFASNE, fonction qu'il a acceptée

1° APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 05/06/2015

Il est approuvé à l'unanimité.

2° REPARTITION FPIC

La commune accepte la proposition de la CFD de percevoir en totalité la part communale de 1176,00 € au titre de la répartition du Fonds de péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

3° POINT SUR LA PASSERELLE RTE

La Déclaration d'Intention de Commencer les Travaux est signée.

Les travaux débuteront en septembre.

4° LOTISSEMENT

Suite à la réunion avec l'architecte-conseil de la DDT, un nouveau plan d'ensemble est proposé, avec une légère densification du bâti et des espaces verts en augmentation.

Le conseil valide cet aménagement par 7 voix pour et 2 abstentions.

5° DEMANDE DE TERRAIN DE MR ET MME PECCLET

M. le Maire demande le vote à bulletin secret pour ce point de l'ordre du jour.

Le conseil décide à l'unanimité de ne pas donner suite à la demande d'achat de Mr et Mme Pecquet pour aisance d'un terrain communal jouxtant leur propriété, la commune envisageant d'autres projets pour ce terrain. Un courrier leur sera adressé.

6° SALLE DES FÊTES

Un nouveau contrat de location est validé à l'unanimité par le conseil municipal.

A compter du 1^{er} octobre 2015, le chauffage sera facturé au locataire sur la base d'un relevé de consommation. L'utilisation des poubelles sera optionnelle, facturée forfaitairement à 20€.

7° ONF : COUPES 2016

Vente en contrat pour les coupes 2016.

8° SALLE DES FÊTES – KUNG FU

Mise à disposition gracieusement 2 soirs par semaine. Une convention sera signée par les 2 parties.

9° COLIS DES ANCIENS

Le CM décide (par 8 voix pour et 1 abstention) de relever l'âge minimal donnant droit au colis de Noël à 70 ans.

10° INFORMATIONS DIVERSES :

10.1 Panneau d'affichage « entre deux ponts » : mise en vente infructueuse, à retirer

10.2 Congés M.PINTE : il est décidé de faire appel à un prestataire privé pendant cette période

10.3 Facturation eau :

Ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal

10.4 Préparation 4 juillet :

La commission « Fêtes et cérémonies » en assurera le bon déroulement

10.5 Divers : - Devis battant cloche approuvé pour remplacement suite à usure constatée par la maison Prêtre qui assure la maintenance

- Travaux Drugeon réceptionnés par SMAHD

La séance est levée à 0 h 30

Le Maire